



## Quelques exemples de denrées ou objets **autorisés** au Centre pénitentiaire de Nantes

(Mise à jour décembre 2020)

Fruits

Céréales

Fruits confits

Légumes cuits

Crêpes et gaufres

Nems et acras cuits

Nougat, pâte d'amande

Cakes et gâteaux tranchés

Riz, pâtes, semoule, purée

Confitures (sans pot en verre)

Saucissons secs et jambons sec

Café, chocolat en poudre, thé en sachets

Fromage coupé en quarts ou en tranches

Chocolats et confiseries sans emballage opaque ou métallique

Noix, amandes et noisettes décortiquées (entières ou grossièrement concassées)

Ail, oignons, échalotes, persil

Chips, gâteaux apéritifs

Timbres, livres, agenda

Linge de toilette

Photos et dessins des enfants

## Quelques exemples de denrées ou objets interdits

Contenants opaques, métalliques ou en verre

Les emballages en aluminium, les liens métalliques, les films alimentaires

Les viandes ou préparations culinaires crues

Les denrées périssables ne se conservant pas à l'air libre en particulier :

*Viande même bien cuite*

*Saumon ou truite fumée*

*Plats cuisinés avec ou sans sauce*

*Foie gras quel que soit l'emballage*

*Salades composées quel que soit les composants*

Noix, amandes et noisettes en poudre

Coquillages, fruits de mer et crustacés

Plats en sauce (avec ou sans alcool)

Tous produits pouvant être confondus avec des stupéfiants tels que farine, lait en poudre, levure, sucre en poudre, agar-agar

Thé en vrac

Epices

Sauces

L'alcool et tout produit alcoolisé (exemple chocolat Mon Chéri)

Les boissons

Plantes

Animaux

Médicaments, stupéfiants, tabac

Produits d'hygiène

Argent, bijoux

Armes, objets contondants ou coupants

Téléphones portables, matériel informatique